

Le jeudi 27 juin 2024, le Conseil municipal dont les membres ont été légalement convoqués le 21 juin 2024, s'est réuni à 19h00 en séance publique, sous la présidence de Jean-François VIGIER, Maire, à Bures-sur-Yvette, salle des Cérémonies.

ETAIENT PRESENTS : Irène BESOMBES, Arnaud POIRIER, Anne BODIN, Jean-Marc BODIOT, Céline VALOT, Yvon DROCHON, Cécile PREVOT, Christophe DEBONNE, Elgan DELTERAL-DAURY, Gauthier LASOU, Philippe HAUGUEL, Joël ROBICHON, Pascal VERSEUX, Sandrine CROISILLE, Michel GILBERT, Marie MONSEF, Michel LAUER, François EVRARD, Thierry PRADERE, Adrienne RESSAYRE, David TREILLE, Dominique JACQUET et Patrice COLLET.

DATE D'AFFICHAGE

- 9 JUIL. 2024

ABSENT (S) EXCUSE (S) : Richard VARSAVAUX pouvoir à Joël ROBICHON.
Rosa HOUNKPATIN pouvoir à Jean-François VIGIER.
Véronique DUBAULT pouvoir à Joël ROBICHON.
Philippe TROCHERIS pouvoir à Pascal VERSEUX.
Danièle CARRIERE pouvoir à Patrice COLLET.

ABSENT (S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Yvon DROCHON

Nombre de Conseillers	
En exercice	29
Nombre de présents	24
Nombre de votants	29

OBJET : 051/2024 - PROCEDURE DE MODIFCATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - PLU - SECTEUR DE MONTJAY.

Rapporteur : Jean-Marc BODIOT

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2131-1,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants,

Vu la loi n°2000-1208 en date du 13 décembre 2000 dite loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU),

Vu la loi n°2012-387 en date du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives,

.../...

Vu la loi n°2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2018 portant approbation de la révision du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2019 actant de la mise en compatibilité du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2024 prescrivant la modification du PLU,

Considérant la présentation en commission municipale n°4 – Urbanisme, Environnement, Transition, Nouvelles Techniques qui s'est tenue le 12 juin 2024,

Considérant qu'il apparaît parfaitement justifié d'engager une procédure de modification du PLU pour permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AU tant au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées, que de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ,

- **Approuve** les justifications proposées ci-dessus pour ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AU dans le cadre d'une modification du Plan Local d'Urbanisme, suivant application de l'article L 153-37 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
et ont signé les membres présents
Pour Extrait Certifié conforme

BURES-SUR-YVETTE, le - 8 JUL. 2024

Le Maire,
Jean-François VIGIER

